

Logo du club

Prénom Nom du président
Président de nom du club
adresse
Téléphones
Adresse mail

À

Nom et adresse de l'établissement scolaire

Objet : convention de mise en place d'animations échecs

Entre le club et l'établissement scolaire il est convenu que le club mettra à disposition de l'établissement scolaire un animateur d'échecs pour des séances d'initiation au jeu d'échecs selon le calendrier ci-dessous :

Préciser ici les dates, heures et durée des interventions

l'établissement scolaire s'engage à verser au club la somme de xx € TTC par heure d'intervention, au plus tard date limite. Le club émettra une facture à cet effet.

Toute séance qui n'aura pas pu être assurée par le club pour cause d'indisponibilité de l'animateur ne sera pas facturée à l'établissement scolaire ; elle pourra être annulée ou reportée à une date ultérieure selon les souhaits de l'établissement scolaire.

En cas d'annulation d'une séance par l'établissement scolaire, l'établissement scolaire prévient le club au moins 24h à l'avance. Si l'animateur se déplace dans l'établissement scolaire faute d'avoir pu être prévenu suffisamment tôt, la séance est facturée normalement.

Fait à le

Nom du président
Président de nom du club

Nom du chef d'établissement
Directeur de l'établissement scolaire